

Entente de services

LE PRÉSENT CONTRAT EST CONCLU...

Entre : L'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides, située au 300 Rue Longpré bureau 100, Saint-Jérôme, Québec J7Y 3B9, ci-après désignée "formateur".

Et : La Ville de Sainte-Thérèse représentée par Anne-Marie Larochelle, située au 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse, Québec, J7E 3L1, ci-après désignée "client".

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

- **Attendu que** le formateur est spécialisé dans le domaine de la formation au niveau du loisir inclusif ;
- **Attendu que** le client est membre de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides pour l'année 2023-2024 ;
- **Attendu que** le client considère que le formateur possède les compétences, les qualifications et l'expérience nécessaire pour fournir les services au client ;
- **Attendu que** le formateur accepte de fournir de tels services au client selon les modalités et conditions ci-après énoncées.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2. OBJET DU CONTRAT

Le client retient les services du formateur dans le cadre du mandat suivant (ci-après appelé "le mandat") :

- **Sensibilisation "Mieux comprendre la différence pour mieux agir"**

3. INFORMATIONS SUR LE MANDAT

- **Date du mandat :** 4 octobre 2023
- **Adresse du déroulement du mandat :** 150, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse
- **Heures du mandat :** 14 h 30 à 16 h
- **Nombre de participant(s) inscrit(s) par le client :** 30 personnes
- **Montant total à payer pour le mandat :** 200 \$
- **Statut du client :** Formation réservée

Entente de services (suite)

4. EXÉCUTION DU MANDAT

Le client fournira les éléments suivants :	Oui	Non	N/A
Un accès à la salle au formateur 30 mins à l'avance ;	X		
1 chaise et 1 table pour le formateur ;	X		
Un accès à des haut-parleurs ;	X		
Un accès au WI-FI (Internet) ;	X		
Un accès à un projecteur avec toile.	X		

Le formateur s'engage à exécuter le mandat selon les modalités mentionnées aux points 1, 2, 3 et 4 de l'entente de service.

Entente de services (suite)

5. CONTACT(S) EN CAS D'URGENCE

Ici sont les contacts en cas d'urgence du client qui seront joignables le jour même du mandat :

Anne-Marie Larochelle

438-886-1073

Nom du contact #1

Téléphone du contact #1

Nom du contact #2

Téléphone du contact #2

6. RÉMUNÉRATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

En signant la présente entente, le client s'engage à payer la somme totale du mandat, et ce, sous les conditions suivantes :

- Le client s'engage à avoir les fonds nécessaires dans son compte en banque pour assurer que le paiement se fasse en bonne et due forme. Dans le cas où un chèque se retrouverait sans fonds, un frais entre 40,00 \$ et 60,00 \$ encourue par la démarche liée au manque de fonds sera ajouté au montant total à déboursier par le client ;
- Dans l'éventualité où le nombre de personnes inscrites à la formation ne correspond pas au nombre de personnes présentes, nous nous réservons le droit de vous facturer le nombre total de personnes inscrites à votre entente et non le nombre de personnes présentes sur place ;
- Le client aura un délai de 30 jours suivant la réception de la facture pour effectuer son paiement. Une facture officielle sera envoyée au participant mentionnant la date d'échéance du paiement.

Entente de services (suite)

7. ACCEPTATION DES CONDITIONS ET SIGNATURES

Par la présente, je, le client, confirme avoir lu l'entente de service émise par le formateur et accepte les conditions et exigences de l'entente.

Signature du client

Signature du formateur

**Date de la signature du
client (jj-mm-aaaa)**

**Date de la signature du
formateur (jj-mm-aaaa)**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Raphaëlle Morin au 450 848-6069 le jour même de l'activité.